



## LE MOT DU MAIRE

Chers Nonnais-bretêchois,

Le budget vient d'être voté lors du conseil municipal du 4 avril. Comme vous pourrez le lire dans ces pages, les financements nécessaires à la réhabilitation de la rue Charles de Gaulle ont bien été prévus. Nos discussions avec le Conseil départemental et la Région Ile-de-France ont

permis d'obtenir des subventions tout à fait appréciables. Les travaux commenceront à l'été, ce dont nous nous réjouissons tous !

Comme je l'ai annoncé lors de ce conseil municipal, le dossier de la résidence services pour seniors avance également, à la fois du côté de la commune, au niveau administratif, que du côté du promoteur.

D'une part, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme) communal et celle-ci pourra être approuvée dès le prochain conseil.

D'autre part, le Tribunal administratif vient de désigner le commissaire enquêteur qui sera chargé de piloter, entre mi-mai et mi-juin, l'enquête d'utilité publique relative au projet du promoteur dont vous avez eu une présentation publique en juin 2017. Cette enquête est la dernière étape avant le dépôt du permis de construire de cette opération très attendue.

Je tiens aussi à vous informer que nous avons eu à déplorer la dégradation de plusieurs de nos biens publics par des « tagueurs ». Ces agissements ont suscité stupeur, indignation et réprobation unanimes. Sachez que de tels faits sont systématiquement suivis d'un dépôt de plainte ; en l'occurrence pour dégradation de biens publics et incitation à la haine raciale.

Pour finir sur une note d'encouragement, toute l'équipe municipale se joint à moi pour exprimer aux nombreux jeunes de la commune qui passeront prochainement examens et concours tout son soutien et sa confiance en leurs succès !

Gilles STUDNIA, Maire

## SIGNATURE DU CONTRAT REGIONAL

### Pour l'aménagement de la rue Charles de Gaulle

Mercredi 17 avril, Madame Alexandra Dublanche, vice-présidente du Conseil Régional en charge du développement économique, de l'agriculture et de la ruralité est venue symboliquement en mairie signer le contrat régional pour l'aménagement de la rue Charles de Gaulle et la création d'un parking de 60 places, avec, à la clé un chèque de 620 000 €.

Rappelons que ce projet, dont le coût prévisionnel s'élève à 4,6 millions d'euros, bénéficie également d'une subvention du Conseil départemental des Yvelines à hauteur d'environ 500 000 €.



## Accueil mairie

**Horaires de la mairie :**

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h
- Mercredi de 9h30 à 12h
- Samedi : prochaines permanences accueil et état-civil, **samedis 11 mai et 1er juin 2019**, 9h30-12h.

## Prochains Conseils

Le Conseil municipal se réunira en mairie à 20h30, le **jeudi 16 mai** en séance publique. L'ordre du jour sera précisé par voie d'affichage et sur le site internet de la mairie.

## Votre courrier

Pour faire face aux baisses de trafic de courrier, la Poste se réorganise en développant de nouveaux services de proximité.

Dans ce cadre, à partir de début mai, elle modifie l'organisation des tournées de distribution du courrier. Ce qui ne change pas : le courrier restera distribué 6 jours sur 7.

Ce qui peut changer selon les quartiers : le facteur lui-même, une distribution plus tôt le matin ou plus tard dans la journée, y compris l'après-midi.

N'hésitez pas à en parler avec votre facteur.

## Vos déchets

Tous les deux mois, une benne à gravats est mise à votre disposition, chemin des Cochons. La prochaine sera mise en place :

**samedi 25 mai** de 9h à 13h. Pour y accéder, vous devez au préalable vous inscrire en mairie.

+Infos : 01 30 80 07 00



Les élections européennes auront lieu **dimanche 26 mai 2019 de 8h à 20h.**

Bureaux de vote sur la commune :

**- Bureau n° 1 :**

salle annexe en Mairie

**- Bureau n° 2 :**

salle du Conseil en Mairie

**- Bureaux n° 3 et 4 :**

préau école Pasteur

Pour pouvoir voter à Saint-Nom-la-Bretèche, il faut :

- être Français ou Européen,
- être inscrit sur la liste électorale de la commune,
- présenter une pièce d'identité.

Une nouvelle carte d'électeur va être envoyée à l'ensemble des électeurs de la commune. Nous vous remercions de venir muni(e) de celle-ci le jour du vote.

**Le service des élections est à votre disposition pour toutes informations : 01 30 80 07 00**

## Algues vertes

Le soleil de printemps s'accompagne bien souvent de chaleurs excessives, sources d'un déséquilibre spontané des écosystèmes aquatiques que sont les zones humides et les plans d'eau.

C'est ainsi que la présence d'algues vertes filamenteuses peut être observée à cette période, notamment sur les petites mares comme celle située chemin de l'Abreuvoir.

Rassurez-vous, après contrôle de la Police de l'eau, cette mare n'est pas polluée. Cette prolifération bien naturelle avait d'ailleurs disparu l'an dernier avec l'arrivée des nénuphars et autres roseaux.

## RESIDENCE SERVICES

### Modification du Plan Local d'Urbanisme

Le projet de réalisation d'une résidence services pour séniors dans le secteur du Vivier, au sud du village, nécessite la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Dans ce cadre, une enquête publique a été conduite par Monsieur Jean-Pierre REDON, Commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Versailles.

Du 19 novembre au 21 décembre derniers, chacun a pu prendre connaissance du dossier et exprimer ses éventuelles observations.

Le dossier complet reste consultable sur le site internet de la mairie, ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur. Le dossier relatif à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune sera soumis au vote des membres du Conseil municipal en séance publique le 16 mai prochain.

### Enquête publique portant sur l'autorisation environnementale du projet

La mise en oeuvre de ce projet privé porté par la société Linkcity, nécessite également une enquête publique comportant une étude d'impact. Celle-ci se déroulera en mairie **du lundi 13 mai au vendredi 14 juin inclus.**



Monsieur Joël EYMARD, Commissaire enquêteur, tiendra une permanence en mairie les jours suivants :

- Lundi 13 mai : 9h - 12h
- Jeudi 23 mai : 14h - 17h
- Samedi 1<sup>er</sup> juin : 9h30 - 12h
- Vendredi 14 juin : 14h - 17h

Retrouvez toutes informations utiles sur le site [www.saint-nom-la-breteche.fr](http://www.saint-nom-la-breteche.fr)

## GARE DE SAINT NOM LA BRETECHE

### Attention : suspension de ligne à partir du 7 juillet

Pour rappel, le Tram 13 est un tramway qui reliera Saint-Cyr-l'École et Saint-Germain-en-Laye fin 2021. L'une des stations de cette ligne sera la gare de St-Nom-la-Bretèche / forêt de Marly.

C'est pourquoi des travaux vont débuter à compter du 7 juillet 2019 et ce jusqu'à la fin 2021.

Ils vont nécessiter la suspension totale du service ferroviaire sur la ligne qui relie Saint-Germain-en-Laye Grande ceinture et Noisy-le-Roi. Des bus de substitution vont être mis en place dès le 7 juillet.



Les parcours exacts, fréquences, horaires sont à l'étude et en cours de discussion avec la SNCF. Le parcours prévu à ce jour intègre bien la gare de Saint-Nom-la-Bretèche / forêt de Marly et le temps de parcours total entre les deux terminus est pour l'instant estimé à 37-39 minutes.

Nous vous tiendrons informés dès que tous les choix auront été arrêtés.

**+ infos** sur le Tram13 sur <http://stcyr-stgermain.tram13-express.fr>

# AMENAGEMENTS

## Installation de nouveaux ralentisseurs

Suite à l'aménagement récent d'une voie verte, piétonne et cycliste sur la route Royale menant à la gare, des ralentisseurs de type « coussin berlinois » ont été mis en place afin de faire respecter la vitesse limitée à 30 km/h sur cette ligne droite étroite. Fin avril, d'autres ralentisseurs de type « plateau » ont été créés route de Sainte-Gemme.

## Bancs et tables à pique-nique à JKM

Courant mars, le service technique de la mairie, en coopération avec le comité consultatif environnement, a procédé à la plantation de nombreux arbres et arbustes près des infrastructures sportives et aires de jeux situées à proximité de l'Espace JKM.

Comme annoncé dans le dernier magazine « Grand Angle », neuf bancs et trois tables de pique-nique ont récemment été implantés, complétant agréablement cet aménagement paysager pour le plus grand plaisir de tous.



Bancs positionnés ▶ à l'ombre

◀ Table de pique-nique ronde près de l'Espace Jeunes ▼



◀ Tables de pique-nique à proximité de l'aire de jeu et du terrain de pétanque



## Travaux au conservatoire

Le service technique de la mairie réalise actuellement, en concertation avec le Conservatoire de musique et de danse, l'aménagement des locaux accueillant les cours de musique à l'Espace culturel JKM. Ces travaux prévoient l'installation prochaine d'un caisson phonique d'environ 20 m<sup>2</sup> fabriqué sur mesure pour permettre aux élèves de pratiquer les instruments les plus sonores (ex. : batterie, guitare électrique) sans gêner les autres cours.



## Déchets verts

### Des sacs compostables !

A partir du 1<sup>er</sup> juin, la mairie vous propose d'acquérir des sacs à déchets végétaux biodégradables.

#### Ces sacs vous permettent :

- D'éviter d'avoir à stocker de nombreux contenants réutilisables pour accueillir vos déchets verts
- De disposer de contenants d'appoint en cas de surplus de déchets verts
- De disposer de contenants plus solides que les sacs poubelle en plastique

Par ailleurs, ils facilitent la collecte par la société Sepur et évitent que les sacs réutilisables ne s'envolent après la collecte.

#### Côté pratique :

- Lieu : à l'accueil de la mairie.
- Prix : 5 € les 10 sacs, de préférence par chèque (pas de CB) ou appoint impératif.
- Il est prudent de vérifier la disponibilité en contactant le 01 30 80 07 00.
- Quantité limitée

## DON DU SANG

### En 1 heure sauvez 3 vies !

**Vendredi 7 juin de 15h à 20h**, venez donner votre sang dans le cadre de la collecte organisée par l'Etablissement français du sang (EFS) en mairie de St-Nom-la-Bretèche.



Un don dure 45 à 60 minutes maximum et l'EFS estime qu'une heure de don permet de sauver trois vies. Il est essentiel de trouver de nouveaux donneurs car les besoins augmentent régulièrement et les réserves sont très faibles.

De plus certains produits comme les plaquettes se gardent seulement cinq jours.

#### Quelles sont les conditions pour donner ?

- être en bonne santé, être âgé de 18 à 70 ans (-1 jour) et être reconnu(e) apte à l'issue de l'entretien pré-don.
- ne pas avoir donné son sang moins de huit semaines avant.
- ne pas donner plus de quatre fois par an pour une femme et six fois pour un homme.

**Comment se passe un don ?** Un entretien pré-don permet de s'assurer que le prélèvement ne présente pas de risque pour le donneur. Le don lui-même dure 8 à 10 minutes. Il est réalisé par un personnel médical expérimenté. Le matériel de prélèvement utilisé est stérile et à usage unique. Pour permettre au donneur de récupérer, une collation est offerte après le don. Il est important de bien boire après le don mais aussi avant !

Retrouvez plus d'informations sur [dondesang.efs.sante.fr](http://dondesang.efs.sante.fr)

## PASSEPORT ET CARTE D'IDENTITE

Je fais ma pré-demande en ligne !

Depuis plusieurs années, vous pouvez remplir une pré-demande de carte d'identité ou de passeport sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) : <https://ants.gouv.fr/>

Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes que les renouvellements, même dans le cas de perte ou de vol.

Après avoir créé votre compte personnel ANTS et saisi votre état-civil et votre adresse, un numéro de pré-demande vous sera attribué. Pensez à le noter !

Vous devrez ensuite prendre rendez-vous dans l'une des 34 mairies des Yvelines équipées d'une station biométrique pour réaliser une prise d'empreintes et fournir les pièces complémentaires demandées.

(\* Les communes les plus proches de Saint-Nom-la-Bretèche équipées d'une station biométrique sont : Noisy-le-Roi, le Chesnay, Beynes, la Celle-Saint-Cloud. Vous pouvez aussi faire vos démarches dans un autre département.



## TELEASSISTANCE

Vivre à domicile en toute sécurité avec Yvelines Ecoute Assistance

Dans le cadre de sa politique en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et des adultes handicapés, le Département des Yvelines a mis en place, en partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la mairie, un dispositif de téléassistance afin de renforcer la sécurité des personnes isolées.

La société Vitaris a été désignée pour assurer cette prestation. Actuellement, seule 11 % de la population yvelinoise de plus de 75 ans est abonnée à ce dispositif.

#### Comment ça fonctionne ?

Un appareil doté d'un émetteur portatif est installé à votre domicile. L'émetteur peut être porté autour du cou, au poignet ou à la ceinture. Il permet par simple pression d'entrer en contact avec une plateforme d'écoute et d'assistance qui apporte aide et réconfort, 24h sur 24.

Cet émetteur a une portée suffisante pour déclencher un appel à partir de toutes les pièces de votre domicile ou de son environnement immédiat.

Pour bénéficier de ce service ou obtenir plus de précisions, adressez-vous au CCAS de la mairie : 01 30 80 07 00



# Printemps des commerçants & artisans



**Du 11 au 17 mai, la municipalité propose, en partenariat avec les Commerçants et Artisans de la commune, un grand jeu\* pour les enfants sur le thème des oiseaux.**



Rends toi chez les commerçants et artisans du village participants identifiés par une affiche et remplis le formulaire ci-joint. Remets ensuite ton bulletin à l'un de ces commerçants ou dépose-le dans l'urne le **vendredi 17 mai avant 18h**, place de l'Europe. 10 bulletins seront tirés au sort et les gagnants remporteront des lots offerts par les commerçants et la mairie. Bonne chance !

Information et règlement auprès du service des affaires culturelles et associatives (SACA) 01 30 56 66 27 ou sur le site internet [www.saint-nom-la-breteche.fr](http://www.saint-nom-la-breteche.fr)

**Manège, animations, goûter et apéritif vendredi 17 mai à partir de 17h.**

\* jeu gratuit sans obligation d'achat réservé aux 6 à 16 ans, avec l'accord de leurs parents.

## Portail famille

Le service scolaire et périscolaire de la mairie finalise actuellement la création d'un portail famille qui sera accessible depuis le site de la ville.

Cet outil permettra aux parents d'inscrire leurs enfants scolarisés à Saint-Nom-la-Bretèche aux différents services périscolaires (accueil du matin ou du soir, restauration scolaire, études) et d'en gérer, à toute heure, les prévisions.

Ils pourront également accéder à leurs factures et les régler en ligne sur leur espace personnel sécurisé.

Enfin, le portail famille diffusera toutes les informations relatives à la vie périscolaire.

**+Infos :** Service périscolaire de la mairie, tél. 01 30 80 07 08

## ESPACE JEUNES

Le samedi 13 avril, l'Espace jeunes a organisé une sortie au parc animalier de Thoiry avec visite de la réserve africaine en car. Une quinzaine de jeunes y a participé.

Cet été, l'espace jeunes sera ouvert du mardi 25 au samedi 29 juin et du mardi 2 au samedi 6 juillet (pré vacances) de 14h à 20h30.

**Rappel :** Il est ouvert aux 11-17 ans, place Henri Hamel. Inscription annuelle 25 €.

**Contact :** Marc Eloffe 06 24 02 83 96



## Yvelines Etudiants Seniors

Chaque été, le Conseil départemental des Yvelines recrute des étudiants pour rendre visite aux personnes âgées isolées en juillet et août en partenariat avec les CCAS.

Au programme : conversations, jeux de société, promenades, ou même démarches administratives... Les jeunes interviennent sous la responsabilité d'un professionnel social, après une formation adaptée à leur mission.

**Vous vous sentez isolé ?** Pour bénéficier de ce service gratuit, les seniors ou leur entourage peuvent en faire la demande auprès de leur pôle autonomie ou contacter le 01 39 07 57 31.

**Vous êtes étudiant et souhaitez postuler ?** Vérifiez que votre profil correspond au poste et déposez votre candidature sur le site internet [www.yvelines.fr](http://www.yvelines.fr)

# BUDGET COMMUNAL 2019

Dans la foulée du Rapport d'Orientations budgétaires présenté en Conseil municipal le 21 mars, les comptes de la commune ont été arrêtés et le budget adopté le 4 avril 2019.

## Les comptes de la commune au 31/12/2018

A la clôture des comptes de l'exercice 2018, la commune de Saint-Nom-la-Bretèche dispose pour financer les lourds investissements programmés en 2019 et 2020 (projets d'aménagement rue Charles de Gaulle et parking 60 places) d'un excédent de 2 679 383 €. Avec ce montant elle doit toutefois couvrir en priorité les investissements 2018 reportés en 2019 (restes à réaliser ou RAR) soit un montant net de 1 532 236 €.

	Sections	Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisation de l'exercice	Fonctionnement	5 875 029	7 056 051	<b>1 181 022</b>
	Investissement	1 322 067	1 353 016	<b>20 949</b>
Report de l'exercice N-1	Fonctionnement			<b>1 482 365</b>
	Investissement			<b>- 4 953</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2018 (résultat de gestion)</b>				<b>2 679 383</b>

## Le budget 2019 de la commune

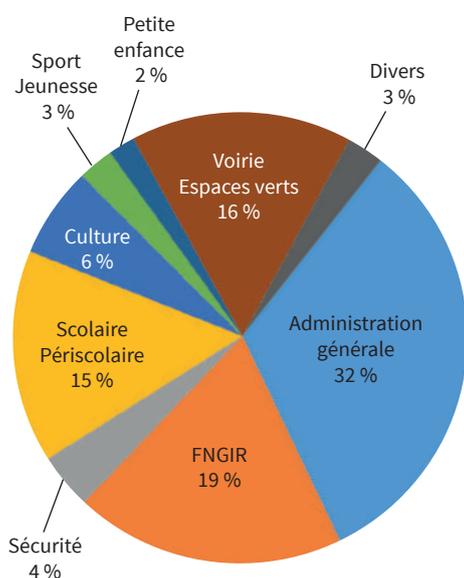
Le budget d'une commune se compose de deux sections : une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune des sections enregistre des dépenses et des recettes spécifiques. Lors de la construction budgétaire, les sections doivent être équilibrées en dépenses et recettes. L'autofinancement qui est l'excédent dégagé par la section fonctionnement constitue la variable d'ajustement de cette section. Pour la section d'investissement, une fois compilées les dépenses et recettes identifiées, l'équilibre s'obtient soit en dépenses par un ajustement du volume des investissements, soit en recettes par le recours éventuel à l'endettement.

### La section de fonctionnement

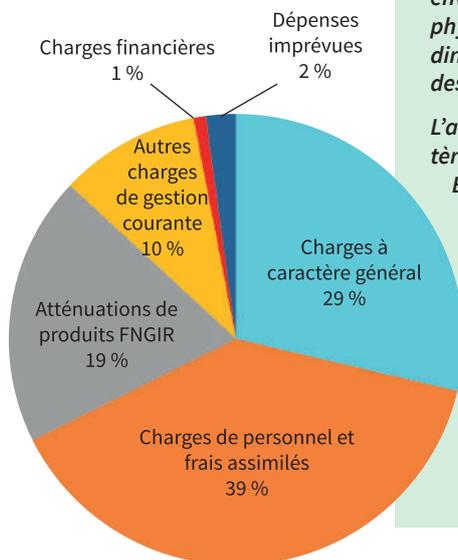
Les dépenses de fonctionnement pour 2019 sont estimées à 6 113 000 €.

Elles peuvent être réparties par nature ou par chapitre budgétaire.

#### Dépenses par nature



#### Dépenses par chapitre



#### Commentaire :

D'une année sur l'autre les dépenses de fonctionnement présentent une très grande constance. On note toutefois de budget à budget une progression de 3,6 % des charges de personnel qui résulte d'une part des nouvelles obligations environnementales (suppression des traitements phytosanitaires et embauche correlative d'un jardinier) et d'autre part d'un renforcement assumé des compétences techniques et administratives.

L'administration de la commune (charges à caractère général) s'inscrit dans une grande continuité. En 2019, ont été budgétés en sus des dépenses usuelles d'entretien et de maintenance un curage du bassin de rétention ouest (42 k€), des entretiens de toitures et terrasses (36 k€), un nettoyage de la façade de l'Espace JKM (10 k€) et la passation d'un contrat d'entretien des courts de tennis extérieurs du pôle sportif (11 k€).

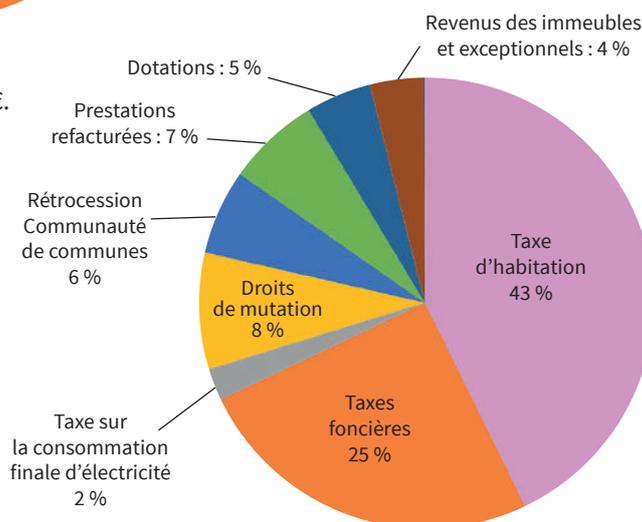
Le FNGIR, figé depuis 2014 correspond à un impôt de redistribution perçu avec la taxe d'habitation et reversé à l'Etat.

Les recettes de fonctionnement pour 2019 sont estimées à 6 713 000 €.

Elles s'inscrivent dans la stricte continuité des exercices précédents.

#### Commentaire :

Les recettes de taxe d'habitation et de taxes foncières progressent de 2,2 % par le jeu de la revalorisation des valeurs locatives. Pour la 5<sup>e</sup> année consécutive, le taux communal de ces taxes (respectivement 13,54 % et 12,22 %) reste inchangé. Les droits de mutation ont été estimés avec prudence. Les dotations de l'Etat continuent sans surprise de baisser. A noter qu'en 5 ans, à ce titre, la commune aura perdu 500 000 € de recettes annuelles.



## La section d'investissement

Les dépenses d'investissement pour 2019 sont estimées à 4 757 000 €, ce qui constitue un triplement du budget habituel. Cette très forte augmentation est liée au lancement des deux projets de voirie étudiés depuis plus de deux ans :

- La requalification de la rue Charles de Gaulle, qui quitte le patrimoine départemental pour entrer dans celui de la commune.

- Le parking et les abords du pôle sportif.

Les dépenses liées à ces 2 projets qui s'étaleront sur deux ans sont budgétées à hauteur de 2 297 000 € au titre de 2019.

Les autres dépenses d'investissement, qui sont contenues pour pouvoir faire face à ces projets, concernent notamment :

- Une réfection du boulevard des Plants : 150 000 €

- Des travaux à l'école en lien avec l'accessibilité des personnes à mobilité réduite : 490 000 € (ascenseur et remaniage de la cour de récréation)

- L'insonorisation d'une salle de musique dans JKM : 50 000 €

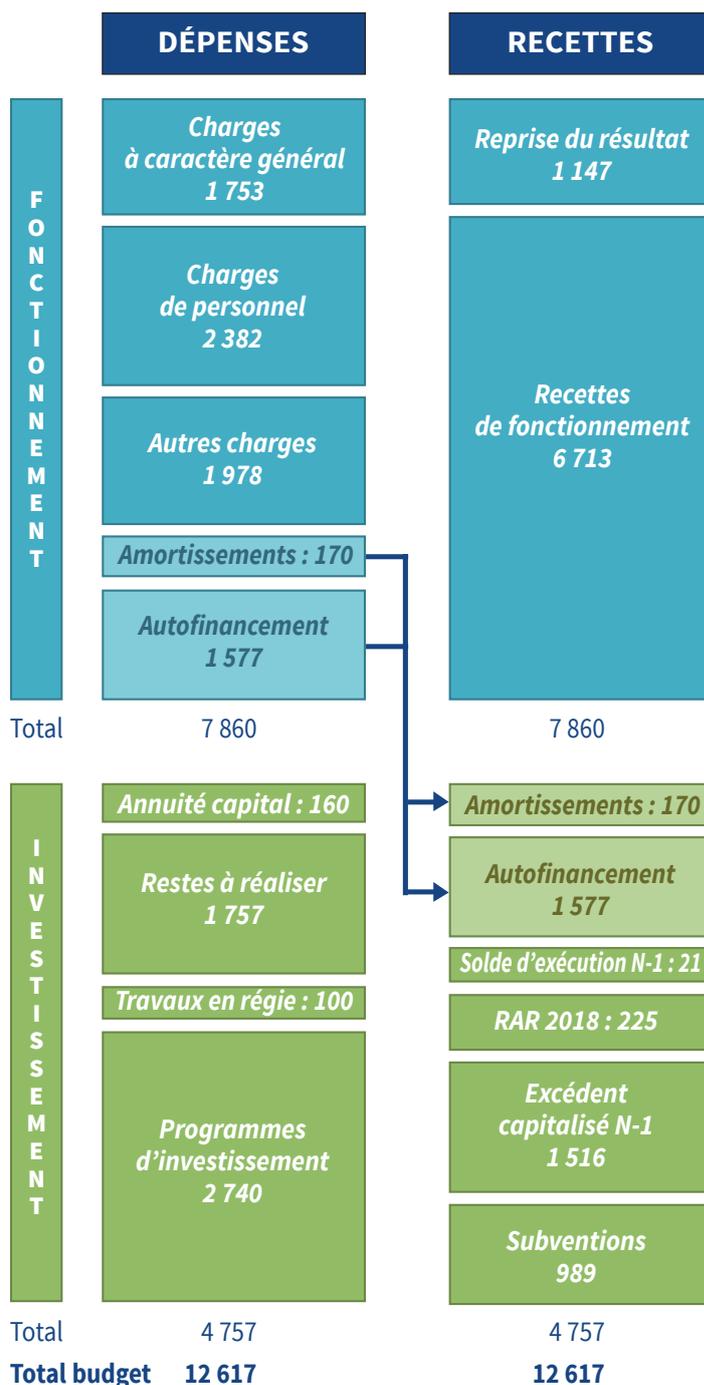
- Le lancement d'une étude en vue de la construction d'une halte-garderie : 45 000 €

Les recettes d'investissement identifiées permettent de faire face à ces lourdes dépenses d'investissement sans avoir recours à aucun endettement.

Ch.	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT En milliers d'euros	BP 2019
16	Emprunt	160
20	Immobilisations incorporelles	121
21	Immobilisations corporelles dont :	881
	- Batiments	261
	- Voirie	573
	- Boulevard des Plants	150
	- Mobilier urbain	150
23	Immobilisations en cours	540
	- Ascenseur et cour d'école	490
	- Isolation acoustique salle JKM	50
	Opérations d'équipement	1 199
603	- Halte-garderie (étude)	45
601	- Rue Charles de Gaulle	676
602	- Parking 60 places pôle sportif et abords	478
	Reste à réaliser (RAR) dont :	1 757
601	- Rue Charles de Gaulle	551
602	- Parking 60 places pôle sportif et abords	593
040	Travaux en régie	100
	<b>Total</b>	<b>4 757</b>

Ch.	RECETTES D'INVESTISSEMENT En milliers d'euros	BP 2019
13	Subventions d'investissements	989
10	FCTVA et taxe d'aménagement	259
10b	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 516
021	Autofinancement	1 577
040	Amortissements	170
001	Résultat section d'investissement 2018	21
	Restes à réaliser (RAR)	225
	<b>Total</b>	<b>4 757</b>

## L'équilibre budgétaire (en milliers d'euros)



### Commentaire :

Le budget de la commune pour 2019 s'élève à 12 617 000 €. Malgré ce niveau exceptionnel, il est intégralement financé sur les recettes de la commune.

La finalisation des projets « Charles de Gaulle » et « Parking » nécessitera la mise en place en 2020 d'une ligne de crédit à long terme de 1,5 millions d'euros qui portera à 3 millions l'endettement de la commune.

La réalisation d'une halte-garderie, investissement identifié comme prioritaire, a été reportée (à l'exception des études prévues en 2019) en raison des contraintes du budget.

Si l'excédent dégagé en 2019 permet de financer ce projet, il fera partie des investissements de 2020.

# à vos agendas !

## SPECTACLES

### COEUR DE CHANTEUR

**Samedi 18 mai**

Grande soirée musicale avec finale du concours de chant organisé par l'association Népal Sentiers d'Avenir, au profit des enfants du Népal. Espace JKM à 19h30.



### THÉÂTRE DE LA MLC

**Les 7 et 8 juin**

Représentations des ateliers de théâtre enfants et adultes de la Maison des Loisirs et de la Culture à l'Espace JKM. Suivez le programme !

### LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE FÊTE SES 40 ANS !

> **JAZZ' O BAR**

**Vendredi 14 juin**

En soirée à l'Espace JKM.

> **SPECTACLE FIN D'ANNÉE**

**Samedi 15 juin**

avec l'orchestre des élèves et les professeurs. Participation de Cécile Edel-Latos et remise des diplômes. Espace JKM à partir de 19h30.

> **PORTES OUVERTES**

**Du 17 au 20 juin**

Tous les jours de 18h à 20h, avec rétrospective dans le hall de l'Espace JKM.

> **GALA DE DANSE**

**Dimanche 23 juin**

Espace JKM, l'après-midi

## EXPOSITION

**REG'ART 78**

**Du 21 au 24 juin**

Exposition d'art collective sur le thème des animaux proposée par l'association Reg'Art 78

## SOUVENIR

**CÉRÉMONIES**

**COMMÉMORATIVES**

Au monument aux morts :

> **VICTOIRE DU 8 MAI 1945**

**Mercredi 8 mai**

à 11h à St-Nom (10h à Chavenay)

> **APPEL DU GAL DE GAULLE**

**Mardi 18 juin**

à 18h30

## ANIMATIONS

**PRINTEMPS**

**DES COMMERÇANTS**

**Du 11 au 17 mai**

Grand jeu pour les enfants

sur le thème des oiseaux

Goûter-apéritif, animations, place de l'Europe, vendredi 17 à partir de 17h (SACA\*)



> **JEUX EN BOIS / CONTE**

**Samedi 18 mai**

Jeux anciens, traditionnels et intergénérationnels pour tous, et contes pour enfants à la maison des associations de 14h à 17h. Tarif 10 € Contact MLC : 01 34 62 54 65

> **FÊTE DU VILLAGE**

**Vendredi 21 juin**

Sur le thème « la Bretagne et les Pays celtiques ».

Pelouses de l'Espace JKM dès 18h : animations, restauration sur place et feu d'artifice à 23h.



## SPORT

**SUNDAY RUNNING**

**Dimanches 5 mai, 2 juin et 7 juillet**

RDV à 10h sur le parking devant la Mairie. Ouvert à tous !

> **CLUB DE JUDO**

**Dimanche 19 mai**

Fête de fin d'année au Pôle Sportif Teddy Riner de 9h à 12h30.

## SANTÉ

**DON DU SANG**

**Vendredi 7 juin**

De 15h à 20h, en mairie de Saint-Nom-la-Bretèche. Organisé par l'Etablissement du Sang Français (EFS) en partenariat avec la municipalité.

## HORS NOS MURS

**BAPTÊME EN VOITURES D'EXCEPTION**

**Dimanche 19 mai**

Proposé par le Club Rotary de Saint-Nom-la-Bretèche, de 10h à 18h, place du Marché à Bailly, au profit des enfants de l'Institut d'éducation motrice.

+Info : 06 31 02 08 63

[www.rotary-saintnomlabreteche.fr](http://www.rotary-saintnomlabreteche.fr)



> **PRINTEMPS DE LA PLAINE**

**Jusqu'au 30 juin**

Une multitude d'événements organisés sur tout le territoire de la Plaine de Versailles à retrouver sur le site internet : [www.plainedeversailles.fr](http://www.plainedeversailles.fr)

(\* ) Service des Affaires Culturelles et Associatives (SACA)  
Espace JKM, place Henri Hamel  
Tél. 01 30 56 66 27 / mail : [sec.culture.asso@mairiesnlb.fr](mailto:sec.culture.asso@mairiesnlb.fr)



SNB Village Info n° 16 / ISSN n° 2554-067X (print) et 2554-7224 (web)  
Mairie : 32 rue de la Fontaine des Vaux 78860 Saint-Nom-la-Bretèche. Tél. : 01 30 80 07 00  
Directeur de la publication : Gilles Studnia, Maire. Directrice de la rédaction : Karine Dubois.  
Responsable communication : Pascal Bouchain Tél. 01 30 80 07 13. Mis en page par nos soins.  
Impression : Studiograph Tél. 01 30 80 40 06. 2 500 exemplaires. Dépôt légal : mai 2019.



Rejoignez-nous sur  
**facebook.com**  
**/mairiesaintnomlabreteche**

Inscrivez-vous  
à notre Newsletter web  
**www.saint-nom-la-breteche.fr**